

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courriel avec beaucoup d'attention et je vous remercie.

La proposition de réduire la vitesse sur le réseau autoroutier à 110 km/h traverse le débat public. Je n'y suis cependant pas favorable pour un certain nombre de raisons.

Déjà, il convient d'observer que les autoroutes françaises comportent de nombreuses portions limitées à 110 km/h de manière permanente. Par ailleurs d'autres voiries autoroutières ont des dispositifs pour adapter la vitesse en fonction des conditions de circulation, et sont ainsi très souvent limitées à 110 km/h, voire à 90. C'est le cas de l'autoroute A40 ou de l'autoroute A7 pour ne citer que ces exemples.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que le 130 km/h correspond à la vitesse maximale autorisée. Attachée aux valeurs de liberté et de responsabilité, il va du jugement de chacun de moduler ou non sa vitesse pour les motifs qui lui importe : moins polluer, faire des économies de carburant sont autant de bonnes raisons.

En revanche, l'aspect sécuritaire n'apparaît pas comme un motif déterminant. En effet, les autoroutes, bien qu'elles soient les voies plus rapides, sont aussi les voies les plus sûres: en 2021, on a ainsi enregistré une baisse record du nombre de victimes sur les autoroutes avec 131 décès (soit 23 victimes de moins par-rapport à 2019, année de référence), pour un total de 2944 sur l'ensemble du réseau routier français.

Il me semble que le réseau autoroutier doit également conserver une certaine attractivité. Une vitesse autorisée nettement supérieure au réseau secondaire est, avec la sécurité évoquée précédemment, un des facteurs d'acceptation du prix des péages. Une baisse généralisée du réseau autoroutier à 110 km/h provoquerait inmanquablement un report d'automobilistes sur le réseau secondaire qui est largement plus accidentogène.

Vous pouvez consulter les données et statistiques sur la page suivante :

[https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-l-insecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2021-de-la-securite-routiere#:~:text=Publication%20le%2012%20septembre%202022,\(hors%20ann%C3%A9e%20atypique%202020](https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-l-insecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2021-de-la-securite-routiere#:~:text=Publication%20le%2012%20septembre%202022,(hors%20ann%C3%A9e%20atypique%202020)

Voici les éléments que je souhaitais vous apporter.

Veillez croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nathalie SERRE

Députée du Rhône